

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Congés thématiques au Collège réuni de la Commission Communautaire Commune

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi de congés thématiques à certains membres du personnel du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale.

Le Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale entend accorder le bénéfice des régimes spécifiques (congrés thématiques) aux stagiaires des Services du Collège réuni (Vivalis) et aux stagiaires et au personnel statutaire et contractuel de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare). Conformément à l'article 3 de l'arrêté cadre du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations, le Conseil des ministres donne son accord préalable à l'application de ces régimes spécifiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be